



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 17 Mars 2022

### **LE GROUPEMENT DE PRÉVENTION AGRÉÉ PAYS DE LA LOIRE SIGNE LA CHARTE RÉGIONALE POUR LA PRÉVENTION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES**

Le Groupement de Prévention Agréé (GPA) a adhéré à la charte régionale pour la prévention et l'accompagnement des difficultés des entreprises ce jeudi 17 mars à la CCI Nantes Saint-Nazaire, en présence du préfet de Région. L'objectif de cette charte consiste à accompagner les chefs d'entreprise et à faciliter la prise rapide de contacts dès l'apparition des difficultés. La précocité dans la détection s'avère en effet cruciale pour trouver des solutions.

Les signataires de cette charte<sup>1</sup>, renforcent l'accompagnement des entreprises ligériennes avec des actions concrètes :

- accueillir et écouter, en toute confidentialité, les chefs d'entreprise ;
- apporter un premier niveau d'analyse sur les difficultés rencontrées ;
- orienter vers les dispositifs d'accompagnement pertinents.

Par ailleurs, des actions de communications visent à sensibiliser les chefs d'entreprise et à les informer des soutiens publics et privés mobilisables en cas de difficultés.

Un interlocuteur privilégié par département, désignés par le GPA, association loi 1901 créée et agréée par la préfecture de région des Pays de la Loire le 31 mars 2021 dont la gouvernance est partagée entre la CPME et le MEDEF, aura pour mission de faciliter les échanges entre les chefs d'entreprise et les entités signataires de cette charte et de mieux informer les professionnels des leviers d'action du réseau.

Olivier Morin, président du Groupement de Prévention Agréé Pays de la Loire, a rappelé que *les principaux acteurs qui contribuent au dynamisme et à l'attractivité de nos territoires sont les dirigeants des TPE PME, ceux qui créent des emplois, qui innovent, se projettent et prennent des risques. Ces entrepreneurs, pour la plupart patrimoniaux, sont confrontés actuellement à une période extraordinaire, avec des problématiques fortes, de recrutement, de management, d'approvisionnement, de fonctionnement, parfois même de pérennité de leurs activités. Dans un contexte global de risque sanitaire et d'instabilité géopolitique, être entrepreneur, tout le monde en conviendra, s'avère particulièrement exigeant. Et parfois, le dirigeant n'arrive plus à sortir la tête de l'eau, de son entreprise, de ses difficultés. En signant cette charte régionale, le GPA, porté par la CPME et le Medef en Pays de la Loire, propose un dispositif additionnel destiné aux entrepreneurs en difficultés, avec un soutien de proximité des dirigeants dans le temps, réalisé par des pairs bénévoles. Ce dispositif complétera la palette*

---

<sup>1</sup> 42 acteurs publics et privés depuis la création de la charte en octobre 2015

*régionale des démarches au profit des entrepreneurs en difficultés que portent les acteurs engagés et mobilisés dans la Charte. Je tenais à remercier également la Banque de France, la Chambre de Commerce et d'Industrie Pays de la Loire et l'Urssaf Pays de la Loire, pour leur engagement et leur confiance. Renforcer la fluidité et l'interconnaissance entre nos organisations est une étape nécessaire pour accompagner et soutenir les dirigeants en difficulté. Ce qui nous rapproche, c'est la conviction que plus tôt un entrepreneur acceptera de partager ses difficultés, plus fortes seront ses capacités à protéger son entreprise et rebondir. Peu importe le premier interlocuteur d'un entrepreneur en difficulté, la priorité est de rompre sa solitude. »*

Didier Martin, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique, a souligné que « *l'adhésion du GPA Pays de la Loire à la charte des interlocuteurs privilégiés renforce le rôle de facilitateur de ce réseau. L'action de ce réseau c'est l'anticipation, la confidentialité, l'exhaustivité et un accompagnement adapté. Je m'en réjouis, c'est une forme d'agilité dont on a besoin dans le monde moderne* ».

En savoir plus : consulter la liste des interlocuteurs privilégiés sur [le site de la Dreets des Pays de la Loire](#)

-----  
Contact presse

**Préfecture de la région Pays de la Loire**  
**Service régional de la communication interministérielle**  
02 40 41 20 91 / 92  
pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr